

# Accompagner les enfants avec bientraitance dans le champ de la protection de l'enfance (2023)

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

## OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

En France, près de 1500 établissements accueillent des enfants au titre de la protection de l'Enfance. Les enfants accueillis ont subi pour près de la moitié des faits de maltraitance avant leur accueil ou présente pour près d'un tiers une situation de handicap qui les rendent particulièrement vulnérables. La bientraitance est une qualité essentielle attendue dans les pratiques d'accompagnement des enfants et adolescents accueillis dans ces structures. La Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants définit de manière consensuelle la notion de maltraitance et introduit pour les établissements une obligation de « formaliser et renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre la maltraitance et de promouvoir la bientraitance » dans tous les ESMS.

Cette formation vise à :

- comprendre ces enjeux, tout en se projetant dans des adaptations propres à sa pratique professionnelle
- se projeter dans la mise en œuvre d'une culture de la bientraitance, étayée à la fois par les pratiques professionnelles concrètes quotidiennes et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS

## PUBLIC :

Professionnels intervenant au titre de la protection de l'enfance.

## PREREQUIS :

Aucun prérequis

## CONTEXTE :

La question du développement de la bientraitance et de la prévention de la maltraitance est une priorité des pouvoirs publics. Elle fait l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs concernés, des autorités de contrôle aux équipes pluridisciplinaires des établissements et services sociaux. Une récente commission d'enquête du Sénat met précisément en avant l'importance de développer une culture de la bientraitance.

Ces questions ont fait l'objet d'autres traitements par les pouvoirs publics, via les RBPP de la HAS, d'une part et, d'autre part, via la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants renforçant la politique de lutte contre la maltraitance.

La maltraitance, la violence, les négligences doivent constituer des points de vigilance et de prévention à tous les niveaux des instances concernées. Les faits de maltraitance en institution sont rarement le fait d'actes positifs isolés, mais le plus souvent d'actes passifs générés par un mauvais fonctionnement. Ces réflexions relatives à la maltraitance gagnent à s'enrichir de réflexions dédiées à la bientraitance, entendue comme qualité multidimensionnelle de la relation d'aide et de l'accompagnement. Afin de garantir l'équilibre entre promotion du bien-être de la personne et les nécessités liées à l'accompagnement, il est nécessaire d'interroger les pratiques professionnelles en matière de prise en charge, d'accompagnement et d'organisation institutionnelle. Ce questionnement doit permettre de mettre au point un ensemble de références théoriques, éthiques à destination des professionnels. Ainsi, la formation des professionnels à ces situations a pour objectif de favoriser le développement d'une culture du respect de l'enfant, de la promotion de son bien-être, et d'une réflexion sur la mise en œuvre du service rendu.

## PROGRAMME :

### Jour 1 : Lutte contre la maltraitance et promotion de la bientraitance dans le champ de la protection de l'enfance : Rappels législatifs et réglementaires

- Appropriation des évolutions du cadre légal idoine à la protection de l'enfance de 2002 à 2022.
- Rappel sur la convention relative aux droits de l'enfant : droits fondamentaux et principes directeurs et la démarche de consensus sur les besoins de l'enfant en protection de l'enfance du 28 février 2017
- La politique de lutte contre la maltraitance inscrite dans la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants
- La démarche qualité et la lutte contre la maltraitance en référence aux RBPP de la HAS
- Définir la bientraitance au regard du droit, de l'éthique en référence aux RBPP de la HAS
- A partir des besoins fondamentaux de l'enfant : identification des risques et facteurs de risque pouvant conduire à une maltraitance institutionnelle, réflexion sur les leviers pour conduire une politique de bientraitance

Objectifs pédagogiques du J1 :



- Connaître le cadre réglementaire relatif à la lutte contre la maltraitance
- Identifier les recommandations de bonnes pratiques favorisant la bientraitance

## Jour 2 : La mise en œuvre de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance dans les pratiques professionnelles

- Réveil pédagogique
- Les dynamiques / mécanismes à l'œuvre dans les situations de maltraitance
- Présentation des typologies de maltraitance identifiées par la Commission pour la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance.
- Les outils institutionnels de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance : analyse des pratiques professionnelles, procédures/ outils internes (quelles procédures dans l'établissement, quelles modalités de recueil de la parole de la personne, quelle information en direction des personnes...
- Auto-analyse et projections dans sa pratique professionnelle

### Objectifs pédagogiques du J2 :

- Connaître et comprendre ce qui fait maltraitance dans le quotidien
- Acquérir des repères pour distinguer les différentes configurations de situation pouvant générer de la maltraitance.
- Identifier les freins et les leviers de la bientraitance au sein de sa structure et de sa pratique professionnelle

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Partage d'expériences
- Modalités pédagogiques adaptables en intra
- Travail en groupe
- Autres modalités pédagogiques : Auto-analyse et perspectives d'évolution partagées

### MODALITES D'EVALUATION :

- Au début de la formation : réflexion collective autour de la définition de la bientraitance
- A la fin de la formation, un questionnaire du type : ce que j'ai appris, ce qui me questionne, ce que je vais faire

### MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription : Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

- Contribuant : 310 €/participant
- Non contribuant : 410 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

*Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)*

*Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h*

### COÛT DES FORMATIONS INTRA :

*Contribuants au CREAI : 1160€ par jour*

*Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour*

*(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

**PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>**

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ [comm@creai-grand-est.fr](mailto:comm@creai-grand-est.fr)

**CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité**

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51